# Guide à l'intention des patients et des familles 2020

# Correction du strabisme



# Correction du strabisme

Le strabisme est un problème qui se présente quand les yeux ne s'alignent pas dans la même direction. Cela signifie qu'ils ne regardent pas le même objet en même temps. Le strabisme est causé par un déséquilibre des muscles de l'œil.

Le nom médical de votre opération est « intervention chirurgicale de correction » ou « intervention chirurgicale correctrice du strabisme ». La façon dont tourne votre œil détermine le type de strabisme que vous avez. Votre ophtalmologiste (médecin spécialiste des yeux) vous parlera du muscle ou des muscles concernés et de la manière dont il procédera pour corriger le problème. Il pourrait utiliser une suture ajustable (suture pouvant être déplacée plus tard).

Vous avez des questions? N'hésitez pas à les poser. Nous sommes là pour vous aider.

# Jour de l'intervention chirurgicale

- Un adulte responsable doit vous accompagner à votre rendez-vous. Il doit rester à l'hôpital pendant la durée de votre intervention chirurgicale, vous ramener à la maison et prendre soin de vous pendant les 24 premières heures (une journée) après l'opération.
- Votre intervention chirurgicale pourrait être annulée si vous n'avez pas quelqu'un qui peut vous ramener à la maison et rester avec vous après l'opération.

# Après l'intervention chirurgicale Pansement

Un pansement pourrait ou non être installé sur votre œil. La décision sera prise par l'ophtalmologiste. Un pansement oculaire est souvent placé dans les cas où une suture ajustable a été utilisée pour un ou plusieurs des muscles opérés. La suture sera ajustée plus tard pendant la journée. Votre pansement sera enlevé avant votre retour à la maison.

## Suture ajustable

- Selon votre type de strabisme, vous pourriez avoir besoin d'une suture ajustable. On a recours à une suture ajustable pour aligner l'œil, au besoin. Votre ophtalmologiste discutera de cela avec vous.
- C'est normal si vous avez un léger inconfort lorsque vous portez le pansement. On vous mettra des gouttes dans l'œil avant l'ajustement pour prévenir la douleur. L'ajustement sera fait à l'unité de chirurgie de jour ou dans une salle de traitement avant votre départ pour la maison.

#### Médicaments

 Votre ophtalmologiste vous prescrira des médicaments si vous ressentez de l'inconfort ou si vous avez la nausée (envie de vomir). Avisez l'infirmière si vous ne vous sentez pas bien.

- Il serait une bonne idée d'avoir votre propre réserve d'acétaminophène (Tylenol<sup>MD</sup> no 1) et d'ibuprofène (Advil<sup>MD</sup>) pour votre déplacement entre l'hôpital et la maison. On vous donnera du Tylenol<sup>MD</sup> no 1 avant votre congé de l'hôpital.
- Vous pouvez mettre un sac de glace (ice pack) sur la région de l'œil opéré pour réduire l'inconfort et prévenir l'enflure. Utilisez le sac de glace aussi souvent que vous le souhaitez ou au maximum une fois par heure (lorsque vous êtes éveillé), mais pas plus de 20 minutes à la fois.

#### Vision double

Vous pourriez avoir une vision double pendant quelques jours après l'opération. Votre ophtalmologiste discutera de cela avec vous.

Ne conduisez pas si vous avez une vision double.

# Onguent pour les yeux

On vous donnera un tube d'onguent pour les yeux ou une ordonnance au moment de votre départ de l'hôpital. La quantité remise ou prescrite devrait vous suffire.

Combien d'onguent dois-je utiliser? Utilisez une quantité de 1 cm (¼ de pouce).

## Comment dois-je appliquer l'onguent?

- Regardez-vous dans le miroir (vers le haut).
- Tirez délicatement sur la paupière inférieure pour former une petite poche sous l'œil.



 Mettez l'onguent dans cette petite poche de peau, regardez vers le bas, puis relâchez votre paupière.

# Pendant combien de temps dois-je utiliser l'onguent?

Utilisez l'onguent dans l'œil ou dans les yeux opérés selon les directives du chirurgien qui a fait l'opération.

### Suivi

- Vous pourrez retourner à la maison le jour de votre opération.
- Le cabinet de votre ophtalmologiste communiquera avec vous pour un rendez-vous de suivi.
- Ne nagez pas pendant deux semaines.
- Ne conduisez pas ou ne manipulez pas d'équipement dangereux pendant 24 heures ou si vous avez une vision double.
- Vous pouvez reprendre vos activités normales après avoir quitté l'hôpital.
   Votre ophtalmologiste vous dira si d'autres restrictions s'imposent.
   N'hésitez pas à poser des questions.

Appelez le chirurgien qui a fait l'opération si, après 36 heures, vous présentez une rougeur, une enflure ou une douleur plus importantes, ou une diminution de la vision. Si vous n'êtes pas en mesure de joindre votre ophtalmologiste, communiquez avec le Service de repérage du VG au 902-473-2222 et demandez qu'on joigne le résident en ophtalmologie de garde ou rendez-vous au service d'urgence le plus près.

-

#### Vous avez besoin d'autre information sur des questions de santé?

Vous trouverez la présente publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à https://library.nshealth.ca/PatientEducation (en anglais seulement).

Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et d'autres ressources. Pour plus d'information, allez à http://library.novascotia.ca/fr.

Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le https://811.novascotia.ca/?lang=fr.

Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1 ou allez à http://ns.211.ca (en anglais seulement).

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.

www.nshealth.ca

Préparation : Eye Care Centre Conception : Services de la bibliothèque de la Régie

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-1715 © Juin 2020 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.

